
PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Bureau de l'environnement

Arrêté D3.98 n° 908
BIOTOPE-FUILLET

Protection des biotopes
Landes du Fuilet
Commune du Fuilet

Arrêté modificatif

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu les articles L 211.1, L 211.2 et L 215.1 à L 215.6 du code rural ;

Vu les articles R 211.1 à R211.14 et R 215.1 du code rural ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 janvier 1993 fixant la liste des espèces végétales protégées en Région des Pays de la Loire complétant la liste nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 avril 1981, modifié par les arrêtés du 29 septembre 1981, du 20 décembre 1983, du 31 janvier 1984 et du 27 juin 1985 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 avril 1981 modifié par les arrêtés du 15 avril 1985 et du 19 janvier 1990 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 août 1979 modifié par l'arrêté du 22 juillet 1993, fixant la liste des insectes protégés en France ;

Vu l'arrêté préfectoral D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 portant protection des biotopes des Landes du Fuilet ;

Vu la requête présentée par l'association "Etude des équilibres naturels" ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

.../...

ARRETE

Art. 1^{er} : Le 7^{ème} alinéa du premier paragraphe de l'article 1^{er} de l'arrêté D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 est modifié ainsi qu'il suit :

"figurant sur la liste annexée au présent arrêté (annexe I), il est instauré une zone de protection des biotopes sous la dénomination de "landes du Fuilet".

Art. 2 : La dernière phrase du dernier paragraphe de l'article 6 de l'arrêté préfectoral D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 est modifié comme suit :

"un comité de suivi scientifique dont la composition figure en annexe (annexe II) est chargé de valider ce suivi.

Art. 3 : L'intitulé de l'article 8 de l'arrêté préfectoral D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 est ainsi rédigé :

"gestion écologique du site".

Art. 4 : La premier paragraphe de l'article 8 de l'arrêté préfectoral D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 est supprimé.

Art. 5 : Les mots "à ce titre" du deuxième paragraphe de l'article 8 de l'arrêté préfectoral D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 sont supprimés.

Art. 6 : Les autres dispositions de l'arrêté D3.98 n° 504 du 18 mai 1998 demeurent inchangées.

Art. 7 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Cholet, le maire de la commune du Fuilet, le directeur régional de l'environnement, le commandant de la brigade de gendarmerie de Montrevault, le chef de la garderie de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le chef de la garderie du conseil supérieur de la pêche et les agents commissionnés et assermentés en matière de protection de la nature sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera affichée en mairie du Fuilet et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

Pour Ampliation
Le Chef de Bureau délégué

J.R. CHEDIN

Délai et voie de recours :

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication.

Ce délai peut être interrompu soit par un recours gracieux (devant l'auteur de l'acte) soit par un recours hiérarchique (devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de l'acte).

Fait à Angers, le 1 OCT. 1998
Pour Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Nicolas QUILLET

Arrêté Préfectoral modifié du 18 mai 1998 de Protection des Biotopes des Landes du Fuilet (49)

Liste des principales espèces protégées présentant un intérêt patrimonial recensées sur la zone couverte par l'arrêté.

Classe	Nom Latin	Nom français	observations
Mammifères	Neomys fodiens	Musaraigne aquatique	
	Genetta genetta	Genette	
Oiseaux	Tachybaptus rufficollis	Grèbe castagneux	nicheur
	Ardea purpurea	Héron pourpre	migrateur
	Nycticorax nycticorax	Héron bihoreau	migrateur estivant
	Accipiter gentilis	Autour des palombes	nicheur
	Accipiter nisus	Epervier d'Europe	nicheur
	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	estivant
	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	migrateur
	Circus pygargus	Busard cendré	migrateur
	Circus cyaneus	Busard St-Martin	nicheur
	Pernis apivorus	Bondrée apivore	nicheuse
	Falco subbuteo	Faucon hobereau	nicheur
	Porzana porzana	Marouette ponctuée	migrateur
	Sterna hirundo	Sterne pierregarin	estivant
	Cuculus canorus	Coucou gris	nicheur
	Tyto alba	Chouette effraie	nicheuse
	Asio otus	Hibou moyen-duc	nicheur
	Athene noctua	Chouette chevêche	nicheuse
	Strix aluco	Chouette hulotte	nicheuse
	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	migrateur
	Alcedo atthis	Martin-pêcheur	nicheur
	Upupa epops	Huppe fasciée	nicheuse
	Dendrocopos major	Pic épeiche	nicheur
	Dendrocopos minor	Pic épeichette	nicheur
	Dryocopus martius	Pic noir	estivant
	Picus viridis	Pic vert	nicheur
Riparia riparia	hirondelle de rivages	estivant-migrateur	
Anthus trivialis	Pipit des arbres	nicheur	
Motacilla f.flavissima	Bergeronnette flavéole	migratrice	
Luscinia megarhynchos	Rosignol philomène	nicheur	
Saxicola torquata	Traquet pâle	nicheur	
Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	nicheuse	
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	nicheuse	

Oiseaux (suite)	Hipolais polyglotta	Hypolais polyglotte	nicheur
	Phylloscopus tochtillus	Pouillot fitis	nicheur
	Ficedula hypoleucos	Gobemouche noir	migrateur
	Oriolus oriolus	Loriot	nicheur
	Junx torquilla	Torcol fourmilier	migrateur
Insectes (odonates) (Coléoptères)	Oxygastra curtisii	Cordulie à corp fin	
	Rosalia alpina	Rosalie des alpes	
Reptiles	Anguis fragilis	Orvet	
	Elaphe longissima	Couleuvre d'esculape	
	Natrix maura	Couleuvre vipérine	
	Natrix natrix	Couleuvre à collier	
Amphibiens	Bufo calamita	Crapaud calamite	
	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	
	Alytes obstetricans	Crapaud accoucheur	
	Triturus Blasii	Triton de Blasius	
	Triturus cristatus	Triton crêté	
	Triturus marmoratus	Triton marbré	
Plantes (Pteridophytes)	Dryopteris aemula	Polystic à odeur de foin	Protection nationale
	Pilularia globulifera	Pilulaire à globules	Protection nationale
(Spermaphytes)	Luronium natans	Fluteau nageant	Protection nationale
	Coeloglossum viride	Orchis grenouille	Protection régionale
	Exaculum pusillum	Cicendie naine	Protection régionale

**ARRETE PREFECTORAL MODIFIE DU 18 MAI 1998
DE PROTECTION DE BIOTOPE DES LANDES DU FUILET**

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI SCIENTIFIQUE

ORGANISME	ADRESSE	REPRESENTANT
Commune du FUILET	Mairie	M. Le Maire
Commission des Landes	La Maison du Potier 2, rue des Recoins 49270 - LE FUILET	M. J.P. BIDET Président
Association de Valorisation des Landes	La Maison du Potier 2, rue des Recoins 49270 - LE FUILET	M. Michel AUDOUIN Animateur
C.P.I.E. Loire et Mayes	Ferme Abbatiale des Coteaux 49410 - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	M. Olivier GABORY
L.P.O. Anjou	84, rue Blaise Pascal 49000 - ANGERS	M. Gilles MOURGAUD
EDEN	Les Bancs Brosses B.P. 55 49080 - BOUCHEMAINE	M. FOURNERET
MAUGES-NATURE	26, Impasse Charroux 49300 - CHOLET	M. Serge BRAUD
DIREN	75, rue des Français Libres B.P. 10437 44204 - NANTES CEDEX 02	M. J.P. LEBOSSE